

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 19 février 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1905408S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile de la direction territoriale de Melun, ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement :

I. – CONTRACTUELS

Mme Soumia Chafki, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus.

II. – SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER

1° M. Josselin Garrec;  
2° M. Djibril Dramé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 février 2019.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI